## DISCOURS D'INSTALLATION AU POSTE DE PROCUREUR DU FASO PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE OUAGADOUGOU

Mesdames et messieurs,

En application des articles 130 et 134 de la Constitution et 43 de la loi organique n°049-2015/CNT du 25 Août 2015 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature, un appel à candidature a été lancé pour pourvoir au poste du Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou.

A l'issue de cet appel, il a plu au conseil de porter son choix sur ma candidature pour présider aux destinées du Parquet du TGI de Ouagadougou.

Je voudrais saisir l'occasion de cette cérémonie solennelle pour manifester ma gratitude au président du Conseil Supérieur de la Magistrature ainsi qu'à tous les conseillers pour la confiance placée en ma candidature ; confiance que je tâcherai de mériter.

## Mesdames et messieurs,

Permettez-moi de vous faire une brève présentation du Parquet de Ouaga I.

Le Parquet Ouaga I, en attendant le fonctionnement effectif de celui Ouaga II, a une compétence territoriale qui s'étend sur trois (03) provinces, que sont la province du Kadiogo, du Ganzourgou et du Bazèga.

Il abrite les pôles spécialisés de lutte contre les infractions économiques et financières et de lutte anti-terroriste.

Le Parquet Ouaga I a sous sa direction quarante-neuf (49) sous-unités de police judiciaire y compris la section de recherche de la Gendarmerie et le Service régional de Police judiciaire de la Police Nationale; à cela il faut ajouter la Brigade anti-fraude de l'or, la Police de l'eau, la Brigade spécial d'investigation anti-terroriste, les services spécialisés de l'environnement et de la douane.

Le Parquet Ouaga I a à sa charge, au titre de l'état civil, les huit (08) communes de Ganzourgou, les sept (07) communes de Bazèga et les douze (12) arrondissements de la capitale.

En raison du dynamisme de l'activité socio-économique de la capitale, nous recevons quotidiennement un nombre important de procédures et de justiciables.

Pour ce qui concerne les justiciables, le constat est itératif : Ils sont désormais très exigeants et prompts à demander des comptes sur le traitement aussi bien de leurs dossiers que ceux qui intéressent l'ensemble de la cité.

Au regard de ce qui précède, le Parquet pour satisfaire les justifiables et la loi se doit de relever constamment et quotidiennement le défi de la performance et de l'efficacité.

En prenant les rênes du Parquet de Ouaga I, je m'oblige à relever ces défis dans la stricte observance des exigences de la loi.

Pour ce faire, je nourris les attentes suivantes à l'égard de ma propre personne, non seulement, mais aussi, à l'égard de mes collaborateurs.

## A l'endroit de moi-même :

Le rôle du Parquet dans une juridiction est connu. Je puis assurer à tous que je veillerai rigoureusement à ce que ma seule boussole soit la satisfaction de la loi et je ferai mienne toutes les exigences que j'attendrai de mes collaborateurs.

A l'endroit des membres du Parquet ; Le Ministère Public est Un et Indivisible j'attends par conséquent de la loyauté, de l'engagement, du don de soi, de la promotion de l'esprit d'équipe, de la remise à niveau perpétuelle de nos connaissances juridiques et judiciaires, de la courtoisie vis-à-vis des collaborateurs et des justiciables.

A l'endroit des collègues du siège, j'attends des rapports empreints de professionnalisme, de respect mutuel, du souci partagé de l'efficacité et de la satisfaction des exigences de la loi ;

A l'endroit de nos collaborateurs directs que sont les greffiers, le personnel de l'administration pénitentiaire, les notaires, les avocats, les huissiers, je tiens à rappeler le rôle éminemment important et irremplaçable de chacun d'eux. Sans greffier, il n'y a pas d'audience. Sans GSP, les audiences, notamment celles correctionnelles sont compromises. Les récents mouvements d'humeur dans ce corps l'ont prouvé à souhait. Que dire des avocats et de nos infatigables Officiers de police judiciaire ?

C'est dire l'importance de chaque acteur dans notre quête d'une justice véritable. C'est dire aussi l'impérieuse nécessité pour tous de travailler sans relâche au succès de l'esprit de franche collaboration, de complémentarité dans la courtoisie et le respect mutuel.

.....

Je ne saurai terminer mon propos sans rendre hommage à mes prédécesseurs qui ont apporté chacun sa pierre à la construction de notre service. Je voudrais rendre un hommage spécial à celle qui aura véritablement laissé une empreinte dans le grand registre de l'histoire du Parquet du TGI de Ouagadougou. J'ai nommé madame le procureur Maïza SEREME. Ses capacités professionnelles et managériales se passent de commentaire. Elle allie avec aisance une sympathie et une bienveillance non feinte, a une rigueur implacable lorsqu' il s'agit d'appliquer la Loi et de préserver l'intérêt général. Au nom de mes collaborateurs j'atteste ici, que nous avons eu plaisir à travailler à ses côtés. Elle a su à notre sens hisser le Parquet à un niveau qui nous oblige à sortir véritablement des sentiers battus pour ne pas dévoyer l'heureuse dynamique enclenchée par elle et par tous nos devanciers.

J'ai le ferme espoir et la profonde conviction que mon équipe et moi seront à la hauteur de cette mission. Pour ce faire nous nous mettrons sous la Protection et la Guidance de DIEU Tout Puissant. Je n'ai pas de doute sur le soutien du Parquet Général; au soutien de notre hiérarchie; nous comptons aussi sur la chancellerie. A ma famille et à mes amis, je sais compter sur votre soutien et bénédictions indéfectibles. Soyez assurés que malgré les occupations inhérentes à mes fonctions, il me tient à cœur de rester le fils, le frère, l'époux et le papa et l'ami que j'ai la prétention d'avoir toujours été.

A tous ceux qui nous font l'amitié de sacrifier leur temps précieux pour nous tenir compagnie en cet instant solennel, je vous en remercie sincèrement et vous souhaite un retour paisible dans vos occupations respectives.